Cercle des Amis au Brassus – par Louis Audemars-Valette –

Cet auteur[1], désormais bien connu des consultants de notre site, avait porté une attention très attentive à cette société dont il fut un membre assidu.

Il en parla dans son grand ouvrage sur le Brassus, texte à voir ci-dessous, mais aussi il avait rédigé un historique fouillé de cette société, de sa fondation et de ses activités jusqu'à son amoindrissement puis à sa disparition. On trouvera ce texte remarquable à la suite.

Pour compléter les renseignements sur ces deux sociétés qui ont célébré leur centenaire en 1926, je relate textuellement le premier procès-verbal de la société du Cercle des Amis, qui fait mention de sa fondation le 11 septembre 1826 en ces termes : «Un certain nombre de personnes du Brassus, désirant se procurer les agréments qu'offre une bonne compagnie ont eu l'idée de fonder une société sous la dénomination de «Cercle des Amis.» Après les premières communications sur cette idée, ceux qui les ont goûtées se sont réunis ce soir à l'auberge de la Lande chez M. Renaud et ont d'abord procédé à la nomination d'une commission, soit comité d'organisation, qui a été composé de MM. Auguste Rochat, président, David Lecoultre premier adjoint, Charles Meylan second adjoint et Jean-Louis Leyvraz instituteur au Brassus, secrétaire-caissier. Après cette opération qui était le voeu du premier article du règlement, l'assemblée a discuté et adopté ledit règlement. Après l'adoption de celui-ci, la société a traité avec M. Renaud pour le loyer de la chambre qu'il doit fournir, éclairer et chauffer pour le prix annuel de 64.- francs de Suisse. La séance est levée.»

Il n'est pas possible dans cette brochure d'une portée plus générale, de répéter en détail l'histoire du Cercle des Amis, qui a été donnée dans un autre manuscrit, et qui ne serait qu'une simple répétition de ce qui en a été dit. Je me bornerai à dire que le local du Cercle des Amis a été en quelque sorte l'officine d'où sont sorties toutes les idées de progrès et de développement dans la paroisse du Brassus. C'est là que discutaient les courageux citoyens qui ne craignaient pas de prendre des responsabilités et de se mettre à la brèche pour le développement matériel et moral de leur bien natal, auquel ils ont apporté des progrès magnifiques. Si la société du Cercle des Amis s'est associée a toutes les idées généreuses émises pour le bien du pays, elle s'est tout particulièrement intéressée à notre jeunesse et à nos

[1] Voir bibliographie dans nos Grandes figures combières d'autrefois.

écoles, pour l'encourager à acquérir une bonne instruction au moyen de dons et contributions provenant de sa caisse. Le même intérêt a aussi été porté par le Cercle des Amis aux pauvres de la paroisse du Brassus et de la Commune du Chenit, qui après chaque assemblée et à maintes autres occasions, recevaient des dons provenant d'amendes ou d'autres sources. Ce sont des initiatives qui ont vu le jour au sein des assemblées de la société du Cercle des Amis que sont sorties les décisions qui ont abouti à l'enseignement de la gymnastique dans la commune du Chenit, à la publication de la Feuille d'avis de la Vallée, à l'établissement de l'éclairage des villages et des voies publiques, à la construction du temple du Brassus, du collège neuf (collège de la fontaine), du premier cimetière du Brassus (rue des collèges), à l'amélioration des transports funèbres par l'achat d'un corbillard, à la construction de l'asile du Marchairuz, qui est d'une si grande utilité pour les voyageurs qui traversent la montagne, à la construction de la cure, dont l'impérieuse nécessité se faisait sentir. Et j'en omets un grand nombre, ne pouvant énumérer tous les cas où l'influence du Cercle des Amis s'est fait sentir en matière de constructions ou autres améliorations qui se sont faites dans la paroisse du Brassus. Pendant un grand nombre d'années et jusqu'à fin 1885, cette société organisa un banquet annuel pour le jour de sylvestre, qui était animé du meilleur esprit et agrémenté de productions diverses, où chacun se retrempait pour commencer la nouvelle année, que sur le coup de minuit un choeur religieux mettait sur la bonne voie. Le 11 septembre 1876, le comité du Cercle des Amis célébrait bien modestement le cinquantième anniversaire de sa fondation, puis le 11 septembre 1926, la société, hélas, en bien petite réunion, son centenaire. A ce propos, permettez-moi, comme seul membre vivant ayant assisté à ces deux fêtes, une réflexion pessimiste, car il fut vraiment surprenant que la célébration du centième anniversaire d'une société aussi importante que celle du Cercle des Amis ait laissé la population si indifférente. On ne célèbre pas tous les jours dans une petite localité une fête aussi marquante, surtout d'une société ayant autant travaillé pour le bien public. On aurait pu s'attendre à ce qu'on saisît cette occasion pour en faire une belle fête publique, marquant dans les annales de notre histoire locale. Ce fut vraiment grand dommage. (Une brochure historique sur le Cercle des Amis rédigée par l'auteur du présent manuscrit, reste conservée pour consultation dans les archives de la société du Cercle des Amis.) [2]

[2] Louis Audemars-Valette, Histoire du Brassus, Dupuis, 1996, pp. 82-83.

Historique du Cercle des Amis du Brassus

Le 11 septembre 1916, nous pourrions célébrer le 90e anniversaire de notre société, puisque le Cercle des Amis a été fondé le 11 septembre 1826. Que fera le comité à cette occasion ? Huit mois nous séparent de cette époque, pendant lesquels il aura le temps de voir s'il conviendrait de commémorer modestement cette date, puisqu'au temps où nous vivons, on célèbre des jubilés moins marquants pour l'occasion de faire une fête.

En 1876 nous avions tout préparé pour célébrer le cinquantenaire de la société. Une cantate avait été spécialement préparée par le compositeur Giroud de Ste Croix, d'une exécution difficile paraît-il, et pour la réussite d'une fête que nous désirions aussi belle que possible, une commission avait été nommée pour la préparer, dont faisait entre autres partie le colonel Audemars, alors âgé de 70 ans et qui ne faisait pas comme nos jeunes hommes d'aujourd'hui, à peine âgé de 30 ans et qui se trouvent trop vieux pour s'occuper encore de l'intérêt public et laissent la place aux jeunes. Lui s'intéressait à notre paroisse depuis plus de 40 ans déjà. Malgré toute cette préparation, la fête n'eut pas lieu. La guerre entre la Russie et la Turquie battait son plein, et quoiqu'elle se fit aux confins de l'Asie, on jugeait plus sage de ne pas parler de réjouissance dans ce temps de deuil où d'ailleurs les affaires n'allaient pas très bien. Aurait-on autant de scrupules aujourd'hui dans notre îlot de paix , au milieu de la plus effroyable des guerres du genre humain ? La lecture des journaux peut nous renseigner, lors même que tout se fait au nom d'œuvres de bienfaisance. Notre cinquantenaire s'est célébré quand même par le comité du Cercle qui avait invité quelques amis, et la soirée du 11 septembre 1876 a laissé aux participants un bon souvenir.

Il n'aurait guère été possible de faire entrer dans le programme de notre modeste réunion de ce jour, un résumé historique, même très bref, de notre belle société dont l'âge vénérable et le rôle social sont faits pour inspirer le respect. Si l'on en excepte la musique militaire reçue à ce titre à Orbe le 21 avril 1806, elle doit avoir vu la naissance de toutes nos sociétés locales, même de la Société paroissiale, plus jeune d'une trentaine d'années. Si notre comité ne jugeait pas possible de commémorer notre 90ème anniversaire, vu le temps très court qui nous en sépare et les circonstances générales se prêtant encore moins qu'en 1876 à la célébration d'une fête bien réussie, il ne resterait qu'à penser à celle du centenaire, dont 10 années, une ombre qui s'enfuit, nous séparent. A cette occasion et puisque je vais entrer dans le landsturm de notre société après une fréquentation assidue de près de 50 ans, voulez-vous me permettre une question ? Ne se trouverait-il pas une personne dans l'élite qui grandit au milieu de notre jeunesse, qui, à l'aide des procès-verbaux soignés des archives, voudrait se donner la peine, au cours de cette dernière décade, de faire un court résumé historique de la Société des Amis ? Cette mise au jour d'un modeste mais utile travail séculaire, nous ferait constater que cette société a été en quelque sorte le véhicule de la plupart des progrès dont nous jouissons, dès

avant la construction du temple en 1837, jusqu'au téléphone, dernier perfectionnement du télégraphe de 1862, sans oublier les multiples accessoires du confort moderne, auquel personne ne prend plus guère garde, tant il parait naturel , tout cela ayant été élaboré et discuté dans les conversations privées qui animaient autrefois notre local, avant les décisions des assemblées générales. Que dire de ces assemblées vraiment intéressantes où 80 votants et plus écoutaient les propositions du Comité, quand on les compare à celles de notre époque, desquelles la seule convocation fait fuir du local les rares anciens membres qui la fréquentent encore et où une dizaine de membres se regardent avec tristesse et découragement. La sujétion pourtant bien minime de se réunir 2 fois par semaine dans notre local pendant environ 2 heures équivaudrait, j'en suis sûr, à une résurrection de notre esprit public qui a autrefois donné tant de preuves de sa vitalité.

Cette notice historique de la vie du Cercle des Amis, serait sans doute vivement goûtée des auditeurs de 1926 qui animeront encore les souvenirs du passé dont l'étude de plus en plus extensive tout autour de nous, sera l'école de l'avenir. Elle aurait le double avantage d'être en même temps le résumé de notre histoire paroissiale dont l'organe représenté au début par la Société paroissiale, a insensiblement pris le rôle du Cercle des Amis, à mesure que les comités se sont déchargés successivement d'une tâche qu'ils estimaient ne plus leur incomber, par manque de ressources et de points d'appui, lacunes qui ont été comblées par la constitution de la fraction de commune et l'impôt qui en découle. Je verrais également dans cette étude le premier ou plutôt le dernier chaînon d'une œuvre que je désirerais bien vivement voir amenée à chef, à savoir une notice historique de notre Brassus[3], depuis sa colonisation jusqu'à nos jours, en passant par la Seigneurie du Brassus. Le bruit des forges et des martinets répercutés par les échos des sombres forets alors sans valeur, en attendant les sons moins bruyants de la lime et du burin grinçant sur les métaux, amenant insensiblement la prospérité au pays pour être suivis ensuite du ronflement des machines qui, de plus en plus, asserviront la grande majorité des travailleurs de toutes catégories. Beau travail vraiment et qui devrait tenter la jeune intelligence qui y attachera son nom. Cela s'est déjà fait du reste dans un autre domaine et dans des conditions pas plus faciles. J'avais proposé autrefois au Comité de la Société industrielle et commerciale de la Vallée, qu'il veuille bien mettre au concours la composition d'une étude historique sur l'horlogerie à la Vallée, pendant qu'il était encore possible de profiter de documents authentiques, de mémoires qui ont dès lors disparu de ce monde. Cette brochure de Marcel Piguet a paru en son temps, et chacun d'entre vous l'aura lue ; si elle présente peut-être quelques lacunes, elle réunit en tous cas des éléments précieux qu'il serait très probablement impossible de rassembler aujourd'hui. Notre défunt ami Hector Golay, ancien membre très attaché au Cercle et très versé dans toutes ces

[3] Cet historique fut mené à bien par Louis Audemars lui-même. Il a paru en 1996 aux Editions Dupuis au Brassus.

questions, me disait qu'il était renversant de constater combien notre contrée était pauvre en documents authentiques, pouvant donner quelque valeur à l'histoire ; il ne reste presque rien, me disait-il, et il serait très nécessaire pour ceux qui attachent quelque importance à ces choses très instructives du passé, de se hâter de réunir les éléments encore existants, avant que les partages, l'émigration et les déménagements aient fait le vide dans nos vieilles maisons[4]. Je dis donc : bon courage au futur historien que ces quelques réflexions engageraient à se mettre au travail.

Je disais plus haut que nos assemblées du Cercle étaient vraiment lamentables et on en pourrait dire autant de la plupart des réunions auxquelles nous sommes convoqués ; je n'en citerai qu'un exemple assez typique. Je ne pense pas me tromper en disant que la constitution de notre fraction de commune a été le couronnement de toute la politique du Brassus depuis 80 ans, et on pourrait croire que de ce fait tous les citoyens y portent un très grand intérêt. Nous avions, il y a quelques semaines, l'assemblée la plus importante de cette commune, puisqu'on y nomme l'autorité exécutive ; eh bien, à cette occasion, environ deux douzaines d'électeurs sur quelques centaines d'inscrits, s'étaient dérangés pour accomplir ce devoir. Comment serait-il possible que les conseils ou comités qui sortent d'assemblées aussi peu nombreuses, se sentent assez appuyés pour accomplir la tâche qui leur incombe ? Ce qui pourrait nous consoler dans une bien faible mesure, hélas, de notre paresse, c'est que cet abandon des qualités viriles du libre citoyen, sont un mal de notre époque, dont on se plaint un peu partout. Mais nous ne pouvons cependant pas nous dissimuler que ce vice de notre vie publique actuelle ouvre les portes toutes grandes au développement de l'étatisme déjà trop florissant et à l'absolutisme.

Nous ne pensons pas non plus nous faire d'illusions sur la minime influence pratique que pourrait avoir une réponse des mœurs sociales de notre contrée sur l'ensemble du pays, mais si par une propagande que pourraient provoquer les temps de dictature que nous traversons, la Suisse revenait à une plus grande pratique de la liberté, les citoyens qui auraient consciencieusement rempli leurs simples devoirs dans les petites choses, y auront contribué dans une certaine mesure, en agissant chacun dans sa sphère contre l'indifférence qui ruine notre vie publique. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Excusez-moi, Messieurs, si mon sujet m'a entraîné dans des questions sociales qui sortent un peu du programme d'une réunion de nouvelle année, questions qui sont cependant d'actualité dans une société progressiste aussi ancienne que la nôtre. Je veux terminer en vous proposant deux choses : 1o De porter un toast à notre jeune génération du Cercle des Amis en souhaitant que de son sein surgissent toujours plus nombreux des citoyens suivant l'exemple de

[4] Louis Audemars et Hector Golay pêchaient ici par excès de pessimisme, ceci dit tenant compte de la prodigieuse quantité d'études de tous genres qui parurent sur notre Vallée au cours des âges et dont la bibliographie comprend déjà à l'heure actuelle – 2008 – quelques milliers de titres et qui ne cesse de s'enrichir. D'autres part nos archives publiques sont d'une richesse exceptionnelle qui n'ont pas encore révélé toutes leurs merveilles !

leurs devanciers qui, par leur persévérance, en accomplissant tous leurs devoirs, ont été les pionniers de nos belles industries, faisant de notre rude Vallée jurassienne une localité parfaitement habitable et confortable. La lutte pour la vie deviendra peut-être toujours plus difficile, mais en asservissant les machines à l'intelligence, vous pourrez toujours conserver à vos industries le bon renom que vos devanciers leur ont acquis. Les saines récréations si nécessaires à une population industrielle, vous seront assurées par la bonne marche de nos diverses sociétés, à la condition que vous sachiez les faire utilement prospérer, en vous inspirant des pensées patriotiques qui ont guidé la vie de notre Cercle des Amis. 2o D'accorder une pensée de pieux souvenir aux anciens membres de notre société qui, année après année, sont venus souvent se délasser dans cette salle en discutant de l'intérêt public, le plus grand nombre étant entrés dans le repos après avoir rempli toute leur tâche au lieu natal, quelques-uns cependant, munis de leur modeste instruction primaire, s'en allant au loin dans le monde accomplir des devoirs plus importants et en y développant le bon renom de leur petite patrie montagnarde et de leur Brassus toujours aimé.

Lu à la réunion familière au Cercle le 1er janvier 1916

Court récit historique sur la société du Cercle des Amis du Brassus, fondée le 11 septembre 1826[5].

Pour une réunion comme celle qui nous rassemble aujourd'hui, il serait quelque peu téméraire et inopportun de vouloir faire un historique détaillé de la société du Cercle des Amis qui fête aujourd'hui le centenaire de sa fondation.

La matière pour ce travail ne fait certainement pas défaut, mais la tâche serait un peu lourde de devoir lire attentivement les procès-verbaux des assemblées générales et du Comité pendant cette longue période de cent années, afin de suivre avec ordre et d'une manière intéressante tous les faits qui se sont déroulés pendant ce temps. On ne peut que les parcourir rapidement pour faire un résumé succinct de cette abondante matière.

D'un autre côté il nous semble que, puisque la lecture de ce récit historique doit naturellement prendre place au cours de cette réunion commémorative, elle ne doit prendre qu'un temps relativement court, sans trop d'omissions des principaux événements, afin qu'il en reste suffisamment pour les autres productions qui se feront entendre au cours de cette journée.

Ceci dit, nous entrons dans le vif de notre sujet en citant textuellement le premier procès-verbal de la société du Cercle des Amis du 11 septembre 1826, et en donnant la liste des 42 citoyens qui, jusqu'au 14 décembre 1826, furent considérés comme membres fondateurs de la société. Nous citons.

[5] Original écrit sur cahier d'écolier, Archives du Cercle des Amis aux Archives du village du Brassus, photocopies du 10 janvier 2011.

Un certain nombre de personnes du Brassus désirant se procurer les agréments qu'offre une bonne compagnie, ont eu l'idée de fonder une société sous la dénomination de Cercle des Amis.

Après les premières communications sur cette idée, ceux qui les ont goûtées se sont réunis ce soir à l'auberge de la Lande chez Mr. Renaud et ont d'abord procédé à la nomination d'une commission, soit comité d'administration, qui a été composé de Messieurs Auguste Rochat président, David Lecoultre, premier adjoint, Charles Meylan, second adjoint et Jean Louis Leyvraz, instituteur au Brassus, secrétaire-caissier.

Après cette opération, qui était le vœu du premier article du règlement, la société a discuté et adopté le règlement suivant, transcrit au registre en 21 articles. (Nous n'en donnons pas lecture)[6].

Après l'adoption de ce règlement, la société a traité avec Mr. Renaud, aubergiste à l'auberge de la Lande au Brassus, pour le loyer de la chambre qu'il doit fournir, éclairer et chauffer, pour le prix de soixante-quatre francs de Suisse par an. La séance est levée.

Membres fondateurs du Cercle des Amis :

Rochat Auguste, négociant, Brassus
Lecoultre David, assesseur, Bas du Chenit
Meylan Charles-Louis, horloger, Brassus
Leyvraz Jean-Louis, régent, Brassus
Audemars Louis Benj. Fabricant d'horlogerie, Crêt-Meylan
Golay François-Henri, horloger, Campe
Meylan Henri-Isaac, horloger, Piguet-Dessous
Lecoultre Gustave, fabricant de musiques, Bas du Chenit
Meylan Auguste, fabricant de musiques, Vers-chez-Meylan
Piguet David-Henri, fabricant d'horlogerie, Piguet-Dessus
Meylan Henri-François, menuisier, Vers-chez-Meylan
Piguet Charles-Auguste, juge de district, Piguet-Dessous
Lecoultre Jaques-Louis, municipal, Bas du Chenit
Golay Louis-Timothée, municipal, Piguet Dessus
Guignard François, cadraturier, Piguet Dessus
Renaud Jean-François, aubergiste, Brassus
Piguet Henri-Joseph, horloger, Piguet-Dessus
Piguet David, assesseur, Piguet Dessus
Lecoultre Alphonse, fabricant de musiques, Bas du Chenit
Golay David chez Benjamin, horloger, Bas du Chenit
Piguet Louis François, horloger, Piguet-Dessous
Vionnet Louis, horloger, Chez le Maître

[6] On les découvrira par contre transcrit après le texte de Louis Audemars. Les règlements manuscrits sont aux AHB, sous L2.

Pierre Samuel, commis des péages, Brassus
Golay Henri Samuel chez Benjamin, horloger, Campe
Golay Henri, horloger, Derrière la Côte
Golay David, horloger, Derrière la Côte
Audemars François Elisée, horloger, Crêt-Meylan
Rochat Louis, juge de district, Brassus
Rochat Henri, juge de district, Brassus
Reymond Louis Philippe dit Lily, négociant, Brassus
Golay Samuel, courrier, Bas du Chenit
Golay Abram Daniel, municipal, Piguet-Dessous
Golay Auguste, forestier, chez le Maître
Piguet Louis Constant, horloger, Bas du Chenit
Lecoultre Antoine, horloger à la Golisse
Dunant Auguste com. chez Rochat Rd qbre (calibriste ?) Brassus
Piguet Constantin, fabricant d'horlogerie, Piguet Dessus
Piguet Ami, fabricant d'horlogerie, Piguet-Dessus
Reymond David, juge de district, Solliat
Golay Abel, horloger, Piguet-Dessous
Inglin Martin, horloger, Brassus
Nicole David, capitaine, Chez le Maître

Pendant les 6 premières années de son existence, soit jusqu'au 1er octobre 1832, la société du Cercle des Amis avait des assemblées plénières le premier lundi de chaque mois. On y procédait à l'appel nominal et les membres qui avaient des absences non justifiées, étaient passibles d'une amende de 4 batz (60 centimes), dont le produit était employé à des buts spéciaux. C'était ainsi une bonne école de discipline et de régularité.

Le 1/3 du produit de ces amendes était versé, d'après le règlement, au boursier des pauvres de la commune et les 2/3 seraient à allouer (pour) des prix d'encouragement, sous diverses formes, aux enfants des écoles.

Dans son assemblée du 7 avril 1828, la société du Cercle décide d'allouer la part des amendes revenant aux écoles, augmenté du produit d'une collecte faite séance tenante, soit un total de 87 ½ batz (frs. 13.12) à l'achat de 8 volumes des fables de la Fontaine pour être distribués comme prix d'encouragement aux élèves des écoles qui auront fait les meilleurs examens du printemps 1828.

En parcourant les procès-verbaux des assemblées de la société pendant de nombreuses années, on suit cette constante préoccupation d'intérêt porté à une toujours meilleure instruction de la jeunesse manifestée par de nombreux prix et encouragements de tous genres.

Dès sa fondation, la société eut aussi le souci d'aider non seulement les pauvres de la paroisse, d'abord par le moyen des collectes qui se faisaient à chaque assemblée et dont le produit était immédiatement versé aux solliciteurs,

mais aussi aux pauvres de la commune, en versant chaque année au boursier des pauvres le 1/3 du produit des amendes infligées aux absents des assemblées.

Puisqu'on a longuement écrit l'année dernière sur le patriote Philippe Berney[7], ensuite du travail de Mr. Ernest Capt lu en assemblée de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, notons ici en passant et rang de date, que ce citoyen qui s'intéressait à tous les progrès, fit partie du Cercle des Amis presque dès sa fondation et fut membre du Comité dès le mois de novembre 1833.

Il y a lieu de faire aussi mention ici et pour n'y pas revenir, de la personne du vénérable Auguste Rochat, le fondateur de la Bourse Rochat, qui, pendant les 10 premières années de l'existence du Cercle, en fut le président, fonctions qu'il a aussi remplies à plusieurs reprises dès lors.

Au mois d'octobre 1836, se fait jour les premières discussions concernant un enseignement de la gymnastique à donner dans les écoles du Brassus, ensuite d'une lettre adressée au Cercle par la section du Brassus de la Commission des école. Le Cercle donna sa pleine adhésion et promit son appui financier. Les exercices de gymnastique devaient être dirigés par Mr. le pasteur Vermeil.

Ce fut le 11 mai 1837 que la société du Cercle des Amis se réorganisa, en adoptant un nouveau règlement, ce qui dut coïncider aussi avec l'occupation des locaux neufs construits sur le rural, qui sont encore utilisés aujourd'hui.

C'est aussi à cette époque que fut décidé l'acquisition d'un billard. Une commission s'était rendue à Morez dans ce but, où elle en acheta un pour le prix de 550 frs. de France, lequel fut installé dans le nouveau local de la société. Décision du 5 juin 1837.

Le 18 juillet 1837, le bouquet fut placé sur la flèche de la tour de l'église en construction au Brassus et à cette occasion l'assemblée de la société du Cercle des Amis décida, sur la proposition du major Auguste Audemars, d'allouer à chaque maître et ouvrier qui avait travaillé à ce bâtiment une finance de 10 batz (1.50 fr.) à titre d'encouragement.

Dans l'assemblée du 23 janvier 1838, une discussion préliminaire est ouverte sur l'opportunité de construire un bâtiment public sur la sommité du Marchairuz. Comme premier subside, la société décide d'allouer une prime de 12 frs. et deux accessits de 8 frs. et 4 frs. aux personnes qui lui présenteraient les meilleurs projets d'exécution pour cette construction. Deux des bénéficiaires de ces primes furent Philippe Berney, sus mentionné, et David Nicole, capitaine Chez le Maître.

Une proposition ayant été faite dans l'assemblée du 22 mai 1838 d'appliquer 18 frs. du produit des amendes pour fonder une petite bibliothèque en faveur des enfants des écoles de la commune, on doit conclure de la lecture des procès-verbaux d'une très longue période, que la société du Cercle des Amis a fait sa bonne part de contributions au développement de l'instruction publique dans la commune du Chenit.

---

[7] Nous ignorons ce texte.

Le 2 juillet 1839, une motion est présentée, faisant ressortir les avantages qu'il y aurait à pouvoir faire continuer l'histoire de La Vallée, commencée par le Juge Jaques-David Nicole. Cette motion étant adoptée à l'unanimité, le Comité est chargé de s'occuper des démarches préliminaires pour atteindre ce but, qui fut probablement la Notice historique de Lucien Reymond que chacun doit connaître[8].

Par sa lettre du 15 octobre 1839, le Cercle des Amis fit des propositions au Cercle de l'Union au Sentier, dans le but d'arriver à éditer une Feuille d'avis pour le District de La Vallée. Quoique cette lettre resta sans réponse, cette idée fit cependant son chemin, puisque notre journal local, qui accuse sa 87e année, a du voir le jour peu de temps après ces ouvertures. Sauf erreur les premières éditions de la Feuille d'avis de La Vallée sont sorties de la maison de l'Ecusson au Brassus, où François Dupuis avait été engagé à venir s'établir sous les auspices de la Société du Cercle des Amis.

Au mois de mai 1847, se font jour les premières propositions concernant l'éclairage public du village du Brassus.

Le 4 novembre 1848, la société adopte qu'il soit procédé au rétablissement de la fontaine du Marchairuz qui fut d'abord placée un peu en dessous de son emplacement actuel et de l'autre côté de la route.

Le 22 août 1852, la société décide de prendre à sa charge les frais occasionnés par la sortie du clocheton démoli du collège, de la cloche donnée par Monsieur le ministre Meylan et pour sa suspension dans la tour de l'église. Ces frais se sont montés à 41 frs. 05.

Dans cette même assemblée, une discussion est engagée sur les moyens à employer pour arriver à l'établissement d'une tuilerie à La Vallée. Cette fabrique se monta un peu plus tard, mais ne travailla que quelques années.

Jusqu'en 1855, le transport des morts au cimetière se faisait sur un char ordinaire à brancards. A cette époque, le Cercle des Amis prit l'initiative de faire construire un corbillard, et dès cette année, les services funèbres purent ainsi se faire d'une manière plus convenable. Ils se firent sous les auspices et la surveillance du Cercle des Amis jusqu'en 1891, pour être remis ensuite aux soins du Comité de la société paroissiale du Brassus.

En juillet 1855, des ouvertures sont faites à la Municipalité du Chenit en vue d'étudier les moyens d'obtenir l'établissement d'un vétérinaire dans la contrée.

Au mois de février 1858, Mr. le président annone à l'assemblée que Mr. le pasteur Millioud se propose de donner après Pâques un cours d'histoire nationale dont le produit, placé à intérêt, servirait à former un fonds en faveur d'un bâtiment de cure à construire au Brassus.

Au mois de septembre 1863, le Comité du Cercle décide de mettre en train une souscription pour terminer et améliorer le chemin du cimetière qui est en

[8] C'est inexact. La Notice de Lucien Reymond est de 1864 et fut publiée sous les auspices seuls de la Société vaudoise d'utilité publique. Il y a tout lieu de croire que le projet du Cercle des Amis de publier une suite à l'historique Nicole ne fut finalement pas mis à exécution.

mauvais état. Cette souscription avait produit la somme de 170 frs. 70, y compris l'allocation du Cercle.

En janvier 1864, la société a un effectif de 142 membres. En 1866, la société s'intéresse à la prise d'actions du Crédit Mutuel de La Vallée.

En mai 1867, le Comité du Cercle propose à l'assemblée générale de voter une somme de 60 frs. pour l'achat du matériel nécessaire à meubler les locaux des deux écoles secondaires, dont la création au Sentier et au Brassus, venait d'être décidée. Un fonds fut constitué pour atteindre ce but, au moyen de ventes admirablement réussies dont le solde figure encore dans les comptes de la fraction de commune du Brassus. On reconnut plus tard l'erreur d'une pareille décision qui tendait à diviser les forces au lieu de les grouper, et les décisions qui suivirent ces préliminaires, aboutirent à la création du collège industriel qui prospère encore aujourd'hui.

Dès le début de 1868, la question est reprise de s'occuper de l'éclairage des villages de la commune, amélioration qui a quelque peine à arriver à chef. Dans cette même année, une première proposition est formulée de faire une partie de montagne avec les dames, qui n'eut pas beaucoup d'appui, mais fut cependant le point de départ des futures fêtes du Cercle et parties de montagne en famille.

Au commencement de 1871, une discussion s'engage sur une proposition du Comité de participer à une prise de 5 actions de la Société industrielle en voie de formation pour l'achat du moulin, propriété de Samuel Golaz, consistant en pièce de pâturage, domaine et maison en bois délabrée, puis surtout de la magnifique source du Brassus sise sur la propriété. Cette société avait pour but de conserver cette source comme force motrice au profit de l'industrie locale. Pendant les 20 années de sa propriété, elle ne sut pas tirer parti de cette source, et en 1891 elle revendit ses immeubles à Mr. Louis-Elisée Piguet.

Le 1er juillet 1871, un premier don est voté pour la société récemment fondée en faveur de jeunes apprentis.

C'est le 2 mai 1874 que le Comité donna divers renseignements concernant l'installation d'une sonnerie électrique dans les locaux du Cercle des Amis, laquelle fut effectivement inaugurée un peu plus tard et a fonctionné jusqu'à aujourd'hui, 1926, presque sans changements.

Le 24 mars 1876, en prévision de célébrer par une fête le cinquantième anniversaire de la fondation du Cercle des Amis, le Comité, composé à cette époque de Mrs. Louis Audemars, président, François Audemars, secrétaire-caissier, Emile Lecoultre, Edward Piguet, Jules-Henri Meylan, membres adjoints, s'adjoignit une commission de 4 membres, savoir : Mrs. Auguste Audemars, colonel, Charles Capt, président du Tribunal, Maurice Audemars et Léopold Audemars, afin d'avoir les opinions les plus diverses sur l'opportunité et les meilleurs moyens de célébrer la fête projetée.

Le 6 mai 1876, l'assemblée de la société décide de célébrer par une fête fixée au 11 septembre 1876, le 50e anniversaire de la fondation du Cercle des Amis et alloue au Comité un crédit de 150 frs. pour couvrir les frais de cette

manifestation. Entr'autres préparatifs, le Comité avait chargé Mr. Henri Giroud, compositeur de musique à Ste-Croix, de préparer une cantate du Cercle des Amis, composées de 3 parties : Passé, Présent, Avenir, qui devait être exécutée au cours de la fête projetée. Cette cantate, dont la partition avait été imprimée, n'a jamais été mise à l'étude pour des motifs que nous ignorons.

Pendant plusieurs séances consécutives de mai à septembre 1876, le Comité s'occupa activement de la fête projetée, pour décider en définitive, qu'ensuite du mauvais état persistant des affaires provoqué par la guerre en orient, elle serait éventuellement renvoyée pour coïncider avec le banquet du 31 décembre 1876 ou à l'année suivante. En définitive elle n'eut pas lieu. Toutefois le Comité, ne voulant pas que la date du 11 septembre 1876 passe tout à fait inaperçue, décida qu'un modeste banquet réunirait ce jour-là le Comité, les suppléants, ainsi que les personnes peu nombreuses qui s'étaient faites inscrire pour la fête projetée.

Cette réunion intime eut lieu en effet au soir de la belle journée du 11 septembre 1876 et nous pensons ne pouvoir mieux faire que d'en reproduire ici le compte-rendu fait par le secrétaire, tel qu'il a été transcrit dans les protocoles de la société et qui fera voir à notre jeunesse d'aujourd'hui de quel esprit était animée la génération d'il y a cinquante ans. Nous transcrivons.

Réunion du 11 septembre 1876.

Ainsi que cela avait été décidé dans la précédente séance, le Comité au complet se réunit avec quelques amis membres du Cercle, pour fêter dans un banquet le 50e anniversaire de la fondation du Cercle des Amis.

Cette réunion a très bien réussi : l'amitié et la bonne harmonie n'ont pas cessé un instant d'y régner. Plusieurs discours ont été prononcés qui tous renfermaient des paroles de reconnaissance pour les membres fondateurs et pour ce qu'ils ont fait, ainsi que de respect pour leur mémoire.

L'espoir a aussi été exprimé que la société continuerait toujours à marcher dans la voie du progrès et à travailler pour le bien de la localité.

Bien des jolies chansons ont encore été entendues et les membres, qui composaient cette réunion, se sont ensuite séparés après avoir décidé qu'il en serait fait mention dans le registre des procès-verbaux du Comité et dans le protocole de la société et en emportant de cette soirée d'excellents souvenirs (4 h. du m.).

De la douzaine de personnes qui assistaient à cette réunion, une seule reste vivante pour constater les incomparables progrès de tous genres qui se sont réalisés dans le monde pendant ce dernier demi-siècle, ainsi que les changements de mœurs et de mentalité survenus au sein de nos populations, lesquels n'ont pas toujours été heureux. La simplicité des mœurs a souvent fait place à des habitudes de vie sportive plus large et facile qui ont amené toutes les conséquences de la vie chère.

Veuillez excuser ces quelques considérations entre parenthèse, qui nous ont paru à leur place dans cette modeste étude d'une période centenaire de notre localité.

Dès 1880 apparaissent les premiers indices de la décadence du Cercle sur laquelle nous reviendrons un peu plus tard, car dans l'assemblée générale du 1er mai 1880, figure à l'ordre du jour un rapport du Comité concernant les moyens à trouver pour arrêter les démissions et faciliter aux jeunes gens l'entrée de la société. Dans cette même assemblée, il fut décidé que les membres démissionnaires ne retireraient plus leur part à l'avoir de la société. En cas de liquidation de celle-ci, son avoir net devra être remis à nos autorités paroissiales pour servir à une œuvre d'utilité publique.

Dans l'assemblée du 5 février 1881, le Comité est chargé d'étudier la possibilité d'organiser des cours du soir en vue de perfectionner l'instruction de la jeunesse, tout en s'adressant à la Bourse Rochat comme participante aux frais qui en résulteraient.

Au mois de novembre 1883, le Comité annonce qu'il fait des démarches pour que des conférences puissent être données dans les locaux du Cercle, auxquelles répondent favorablement Mrs. Baridon pasteur, Grandjean, instituteur, Bourgeois et Ganty, professeurs. Ce dernier est actuellement voyer de Château d'Oex.

A partir de l'année 1885, le banquet de Sylvestre le 31 décembre est supprimé.

Après avoir parcouru les procès-verbaux des assemblées générales de la société du Cercle des Amis et de son comité, des 60 premières années de son existence, nous n'avons pas jugé utile de continuer l'étude historique plus monotone de la période contemporaine, du fait de la moins grande activité de la société. En plus de tous les progrès et améliorations relatés ci-dessus, qui sont dus à l'initiative et à l'appui du Cercle des Amis, nous pourrions encore citer le premier monument élevé à la mémoire du soldat inconnu, mort au chalet de la Thomassette de la variole noire en février 1871, mais surtout l'éclairage électrique des salles du Cercle, pour lequel la force était fournie par la chute d'eau de la scierie de Mrs. Aubert. Ce fut une des premières salles publiques dans le canton qui fut éclairée électriquement, dont nous n'avons pas pu malheureusement retrouver dans les procès-verbaux la date d'installation.

Nous sommes obligés de conclure, car il faudrait un volume pour relater le gros travail qui a été accompli par le Cercle des Amis pendant un siècle, tant par sa propre initiative que par les idées de progrès qui y ont pris naissance. Quand on a parcouru, bien imparfaitement sans doute, les procès-verbaux de cette longue période, on reste émerveillé de ce que peuvent faire de bien et d'utile une poignée d'hommes résolus à faire progresser leur localité. Pour ce qui concerne la nôtre en particulier, on ne pourra jamais être assez reconnaissant envers le groupe de citoyens qui se sont attelés à cette tâche. Non seulement on constate les améliorations locales, comparativement à d'autres villages, mais surtout les

relations avec l'extérieur ont progressé d'une manière considérable, si l'on se rappelle entr'autres ce qu'étaient les communications postales de 1826 : un courrier à un cheval qui allait 3 fois par semaine à Cossonay et par les routes de cette époque.

Il ne faudrait cependant pas conclure de ces réflexions que le Cercle des amis a tout créé, ce qui serait exagéré ; mais ce sont très souvent les idées et propositions qui y ont été discutées qui ont amené les améliorations constatées au cours de cette étude. L'émulation était stimulée par les assemblées régulières de cette société, où les propositions du Comité et individuelles prenaient toujours une large place.

Nous avons constaté ci-dessus que depuis 1886 environ, le Cercle des Amis était entré dans une période stationnaire, pour ne pas dire de décadence ; il vit, mais de plus en plus en léthargie. Serait-ce à dire qu'il n'a plus sa raison d'être, comme plusieurs le pensent et le disent ? Nous ne le pensons pas.

Si nous n'avons plus comme en 1826 l'impérieux besoin de nous rapprocher du reste du monde par de meilleures voies de communication, puisque actuellement on se convoie même dans les airs par-dessus les montagnes, on a d'autres besoins plus intellectuels de pouvoir vivre en société en dehors des cafés, d'autres besoins et devoirs naissent chaque jour des différentes circonstances de la vie.

On dit que maintenant on trouve dans les cafés la plupart des journaux qui peuvent grosso modo intéresser le plus grand nombre des lecteurs ; mais si c'est évidemment un heureux progrès, c'est toujours au café, où l'obligation de consommer subsiste. Cela ne remplace pas notre aimable oasis du Cercle des Amis, malheureusement un peu déprécié, où l'on peut tranquillement passer une agréable soirée en compagnie de tous les journaux récréatifs et instructifs qu'on peut désirer, à l'abri des bruits parfois assourdissants du café et sans l'obligation de prendre une consommation si on n'en a pas envie.

Si le Comité de 1926 ne se trouve plus en présence des nécessités et devoirs impérieux qui ont guidé les comités de 1826 et années suivantes, la tâche n'en reste pas moins belle et intéressante, aussi bien que son devoir. Si les sports et les exigences de la vie d'aujourd'hui ont beaucoup trop absorbé les facultés humaines, la vie de société n'en reste pas moins un besoin impérieux et on se demande, dans le cas où le Cercle des Amis tomberait, où il faudrait se réunir en dehors des cafés ?

En avant donc, et courageusement, et que chacun y aille de son petit effort pour le maintien de cette belle société qui a tracé un beau sillon au milieu de nous, lequel se comblerait difficilement par une autre organisation sociale.

La tâche du Comité du Cercle est naturellement moins facile que pendant le 19ème siècle, où de nombreux désirs se faisaient jour, mais elle n'en est pas moins évidente. S'il peut sembler, d'un examen superficiel, tout étant relatif, que le Cercle est moins fréquenté, comme tous les cafés du reste, cela tient à diverses causes. Tout d'abord et d'une manière générale, rien n'y attire assez

spécialement les membres de la société qui perdent ainsi peu à peu l'habitude d'y aller, malgré les lectures attrayantes. De plus, presqu'aucune récréation ou distraction n'est offerte aux sociétaires qui s'y intéressent encore. Si le banquet de Sylvestre est supprimé depuis 40 ans, ne pourrait-on pas essayer de le remplacer par une réunion plus modeste, dépense fixée par exemple au 24 janvier ou 14 avril ?

Puis la réunion du 1er janvier est devenue plus que banale, parce que sans programme bien étudié un peu à l'avance, afin de donner aux producteurs le temps de se préparer ; il n'y a plus là que des productions par trop décousues. Et enfin quelques conférences par année, qui, avec des sujets intéressants et instructifs, attireraient certainement des auditeurs, ce dont la preuve est déjà faite. Si les conférenciers ne se trouvaient pas à la porte, ils sont légion à Lausanne, et pour subvenir à ces frais, des collectes faites à toutes ces réunions appuieraient la caisse du Cercle.

En un mot, il nous semble que si le Comité du Cercle s'assimilait un peu plus l'esprit et le point de vue des fondateurs de 1826, en se mettant à l'affût des besoins de la vie moderne, on arriverait à redonner une activité réjouissante à notre belle société dont le besoin de vivre est largement prouvé par la persévérance de ses membres à en faire encore partie, malgré le peu d'attrait qu'ils y trouvent actuellement ; seulement un beau local où la routine domine et où il manque un peu d'esprit d'entreprise et de persévérance.

Nous ne voudrions par terminer ce petit travail historique sans rappeler la mémoire de quelques anciens membres et fidèles amis du Cercle. Ami Lecoultre, juge cantonal, qui pendant plus de 30 ans revint chaque année passer régulièrement ses vacances au Brassus, jouissant de quelques moments passés au Cercle, ainsi que des progrès qu'il voyait se réaliser. Le ministre Pierre Meylan, à qui l'on fit une petite fête en 1861 dans le local du Cercle, en reconnaissance du dont de 1000 frs. qu'il venait de faire pour le cimetière. Henri Golay de la Forge et François Meylan de Genève, qui en redescendant de la fête du Marchairuz, passaient une bonne soirée au Cercle des Amis avant de reprendre le chemin de la Cité de Calvin. Le Conseiller d'Etat John Berney, mort à 97 ans, qui venait aussi au Marchairuz et aimait à causer dans le local du Cercle avec le Colonel Audemars des progrès à réaliser dans notre Vallée ; et de tant d'autres au près et au loin dont le rappel des noms nous entraînerait trop loin.

Nous concluons en disant : vive la société du Cercle et Amis et que Dieu tout puissant continue à protéger la vénérable centenaire, ainsi que la petite patrie qui lui a donné asile pendant sa longue vie, pour qu'elle puisse en 1976 célébrer son 3ème cinquantenaire.

Au Brassus, ce 11 septembre 1926 : Louis Audemars[9]

[9] On ignore quand cette société cessa définitivement ses activités. Ce ne dut pas être bien au-delà de ce centenaire quelque peu timide. On trouvera un résumé de ses activités dans un autre ouvrage de l'auteur intitulé :

Règlements de la société, AHBrassus, L2 :

Les soussignés, dans le désir de se procure les agréments qu'offre une bonne compagnie, se sont réunis en Société sous la dénomination de Cercle des Amis et, pour leurs réunions, ont choisi un local chez Monsieur Renaud, aubergiste au Brassus, qui le mettra à leur entière disposition.

Pour atteindre le but que les sociétaires se sont proposés, et maintenir le bon ordre et la police dans leurs assemblées, le règlement suivant a été adopté :

Règlement

Article 1er. La société nommera une Commission composée d'un président avec deux adjoints, et d'un secrétaire-caissier. Tous seront en fonction pour une année et pourront être réélus.

Article 2e. Les fonctions du président s'étendront à présider les assemblées générales, proposer les aspirants à devenir membres de la société, surveiller l'exécution des règlements, pourvoir les objets nécessaires au local de la société conjointement avec la commission, etc…

Les adjoints devront remplacer le président quand cela sera nécessaire. Le secrétaire-caissier sera chargé des écritures de la société, fera l'appel des membres aux assemblées générales, tiendra les comptes en règle, soignera les fonds de la société, percevra les amendes, paiera les frais communs et rendra compte de sa gestion aux assemblées de semestre.

Article 3e. Deux assemblées générales par an auront lieu, l'une au printemps, l'autre en automne ; le jour et l'heure de ces assemblées seront déterminés, au moins un mois d'avance, par un avis affiché au local de la société. On y règlera les frais du semestre écoulé, le renouvellement des autorités, ou tout autre objet

---

Récit historique sur la fraction de commune et la paroisse du Brassus dès la fondation des couvents de la Vallée de Joux à nos jours, Imprimerie Dupuis SA, 1348 le Brassus, 1996. L'auteur alors exprimait ses regrets de ce que les deux fêtes jubilaires furent modestes et peu courues par le public. Il écrivit entr'autres propos :

Le 11 septembre 1876, le comité du Cercle des Amis célébrait bien modestement le cinquantième anniversaire de sa fondation, puis le 11 septembre 1926, la société, hélas, en bien petite réunion, son centenaire. A ce propos, permettez-moi, comme seul membre vivant ayant assisté à ces deux fêtes, une réflexion pessimiste, car il fut vraiment surprenant que la célébration du centième anniversaire d'une société aussi importante que celle du Cercle des Amis ait laissé la population si indifférente. On ne célèbre pas tous les jours dans une petite localité une fête aussi marquante, surtout d'une société ayant autant travaillé pour le bien public. On aurait pu s'attendre à ce qu'on saisit cette occasion pour en faire une belle fête publique, marquant dans les annales de notre histoire locale. Ce fut vraiment grand dommage.

Il est possible que néanmoins la fête du 11 septembre 1926 ait eu son compte-rendu dans la FAVJ de cette époque.

nécessaire. Les membres qui n'assisteront pas à ces assemblées devront payer quatre batz d'amende.

Article 4e. Une assemblée générale aura encore lieu le premier lundi de chaque mois, dans le but d'encourager la fréquentation du Cercle, de passer au scrutin les aspirants à devenir membres de la société, etc. Ceux qui ne se présenteraient pas à cette assemblée pendant la soirée, paieront deux batz d'amende.

Article 5e. La société est soumise à la police locale. Ceux qui refuseront de s'y soumettre paieront cinq batz d'amende. S'il y avait récidive en moins d'un mois depuis la première faute, celui qui l'aurait commise serait rayé de la société et perdrait ses droits.

Article 6e. Tous les jeux où l'intérêt pécuniaire dépasserait la dépense de la soirée sont expressément défendus, sous peine de dix batz d'amende. Le cas de récidive prévu à l'article précédent emportera les mêmes peines que celles de cet article.

Article 7e. Il est provisoirement permis à tout membre du Cercle d'y introduire un ou deux visitants, tous les jours, excepté les jours où il y a aura assemblée générale. Cet usage ne devra pas être répété trop souvent pour les mêmes individus. Les limites de cet article ne s'étendent pas aux étrangers.

Article 8e. S'il arrivait qu'un visitant déplût pour bonnes raisons à un ou plusieurs sociétaires, et que ses visites fussent trop réitérées, le membre qui l'aurait introduit serait prié de ne pas le représenter. L'infraction à cet avertissement sera punie de 10 batz d'amende.

Article 9e. L'honnêteté et les bons procédés les uns envers les autres sont indispensables pour atteindre le but que l'on se propose. Ainsi, si un membre étant à la société en agissait différemment en provoquant un des cosociétaires, ou même des visitants, par de mauvais propos ou voies de faits, il sera rayé de membre du Cercle et perdra tous ses droits.

Article 10e. Les personnes qui aspireront à devenir membre du Cercle devront adresser leur demande au président qui les fera connaître à la société par une affiche placée à la salle du Cercle au moins quinze jours avant l'assemblée qui prononcera sur cet objet.

Article 11e. Aucun individu ne sera admis membre du Cercle si les trois quarts plus un des sociétaires présents ne prononcent en sa faveur par le scrutin secret, formé par la moitié des membres au moins.

Article 12e. Chaque membre déposera la finance de quatre francs de Suisse. Cette valeur sera appliquée aux frais d'ameublement de la salle et autres nécessaires. L'excédent des fonds sera mis en réserve pour les besoins imprévus.

Article 13e. Les nouveaux entrés devront livrer comptant la même valeur déposée par chaque fondateur.

Article 14e. Les frais de chauffage, éclairage et loyer, seront payés par semestre entre tous les membres et par portions égales.

Article 15e. Celui des membres qui renoncerait à faire partie du Cercle ne sera pas en droit de réclamer sa mise en fonds.

Article 16e. Seront sensés renoncer à leurs droits de membres du Cercle ceux qui, sans raisons valables, resteront une année sans assister à aucune des assemblées générales, ou qui refuseront de payer les amendes qu'ils auront encourues.

Article 17e. Seront exempts de l'amende l'absence de ceux qui, étant hors de l'endroit ou malades ou dans d'autre cas valables, ne pourraient assister aux assemblées ; ce dont le président ou l'un des sociétaires devrait être averti.

Article 18e. Les amendes devront être payées et remise au secrétaire-caissier au moins un mois après la contravention, si elles ne sont pas remises de suite.

Article 19e. Le produit des amendes sera appliqué le tiers pour les pauvres, et le reste pour des prix d'encouragement aux enfants des écoles de la commune.

Article 20e. Chaque membre de la société devra veiller à l'exécution du présent règlement et sera dans l'obligation de dénoncer les contrevenants à l'un des membres de la Commission, laquelle prononcera.

Article 21e. Le présent règlement pourra être revu et modifié d'après l'expérience, à chaque assemblée de semestre.

Brassus, le 11ème septembre 1826

Auguste Rochat
Charles Meylan
S. F. Dionnet
L. Audemars
Louis Tiné Golay
D. Levoultre
F. L. Golay
F. L. Guignard
E. L. Cerésole
H. Meylan
J. François Perrenoud
Henri J. Piguet
Gustave Levoultre
H. Leyvraz, Régent au Brassus
E. L. Piguet
Auguste Meylan
Henry Golay
D. H. Piguet
Alphonse Levoultre
Samuel Golay
Henry Fc Meylan fils
D. Golay fils
David Golay
Charles Hy Piguet
F. L. Audemars
L. Levoultre
F. L. Piguet
Louis Rochat
Henry Rochat
Canton de Vaud 5 Batz

Ls Raymond Ric Moyse Meylan

Abel Golay

Meylan

Ac Golay

Ls Auguste Golay

Golay Rod, instituteur

Moyse D.d Golay Golay

J. M. Dunand

Ls Timothée Raymond fils

Charles Louis Capt fils

Aimé Piquet François Nicole fils

Louis Samuel Nicole

Lecoultre

Massy Cadet

Constantin Piquet

Marc Anglin

Nicole

Piquet

Raymond